

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 27 juin 2022

**DATE DE LA CONVOCATION**

17 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 10

Total votants : 33

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 juin 2022**

**L'an deux mil vingt deux**

**Et le 27 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :**

Christine MONGELLA (Maslives).

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Danièle DEBOUT a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan), Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :** Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christine MONGELLA (Maslives) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-078-2022**

**Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) pour signer une convention d'objectifs et d'occupation avec l'Association « Maison de la Loire du Loir-et-Cher »**

Madame Hélène PAILLOUX, Vice-présidente en charge du Développement touristique et de l'Opération Grand Site, rappelle que par délibération n°041-168-2016 en date du 19 décembre 2016, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention cadre entre la Communauté de communes (CCGC) et l'Association « Maison de la Loire du Loir-et-Cher » afin de régir

les conditions d'occupation du bâtiment situé 73 rue nationale à Saint-Dyé-sur-Loire et rappeler les objectifs et les engagements de l'Association en lien avec la compétence Tourisme.

La convention cadre étant arrivée à échéance, il convient de signer une nouvelle convention, dont le projet figure en annexe 10, qui prendra effet à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Après avoir été présenté en commission développement culturel, touristique et OGS réunie le 7 juin 2022, Madame la Vice-présidente demande aux membres du conseil de bien vouloir :

- Approuver la signature d'une convention d'objectifs et d'occupation avec l'Association Maison de la Loire du Loir-et-Cher dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment situé 73 rue nationale à Saint-Dyé-sur-Loire pour une durée de six ans à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer ladite convention selon le projet présenté, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE la signature d'une convention d'objectifs et d'occupation avec l'Association Maison de la Loire du Loir-et-Cher dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment situé 73 rue nationale à Saint-Dyé-sur-Loire pour une durée de six ans à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer ladite convention selon le projet présenté, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

**Le Président :**



Gilles CLEMENT